

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Alain GENGE

Délibération n°2022-130

Membres en exercice : 69 - Présents : 60 - Absents : 9 - Pouvoirs : 3

**CONTRACTUALISATIONS
PROGRAMME LEADER 2023-2027
CANDIDATURE DE LAMBALLE TERRE & MER ET SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

La Région Bretagne, en sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER, a lancé en avril 2022 un appel à candidature à destination des GAL (groupes d'action locale) au programme LEADER 2023-2027, destiné à faire émerger et soutenir financièrement des projets de développement local, grâce à des crédits de l'Union Européenne. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 4 novembre 2022.

Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont décidé de répondre conjointement à cet appel à projet et, pour ce faire, être accompagnées d'un cabinet de conseil en politiques publiques, Auxilia Conseil, pour la définition des grands axes de la candidature et sa rédaction.

Ainsi, plusieurs ateliers de concertation ont été organisés sur les 2 territoires (présence d'élus, acteurs privés et membres des conseils de développement), permettant de relever les besoins thématiques d'intervention et orienter la prochaine programmation pluriannuelle Leader sur les axes transversaux suivants :

- Développer la résilience et la sobriété pour anticiper les effets du changement climatique et les réduire,
- Valoriser la proximité dans les centre-bourgs pour se déplacer moins, et mieux,
- Animer les retrouvailles en allant chercher tous les publics et coopérants.

A partir de ces orientations, besoins élémentaires pour les 2 territoires selon les participants aux ateliers, des fiches-actions ont été élaborées, permettant de répondre à ces problématiques de manière transversale :

1. Soutenir l'incubation, l'émergence et la maturation de projets collectifs,
2. Soutenir les initiatives renforçant le lien social,
3. Favoriser les coopérations interterritoriales, tant régionales qu'européennes,
4. Repenser le service de proximité et l'accès aux services,
5. Développer des solutions de mobilités adaptées pour mieux se déplacer,
6. Structurer les filières de circuit-courts de notre économie locale et valoriser les ressources de notre bassin de vie,
7. Animation-Gestion.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la candidature au programme Leader 2023-2027 pour les territoires de Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022

